

La juge Galina Zaharova est diplômée de la Faculté de Droit de l'Université de Sofia "St. Kliment Ohridski" en 1988 et a plus de 33 ans d'expérience judiciaire.

Au cours de la période 1988-1989, elle a été juge stagiaire au Tribunal municipal de Sofia et, de 1989 à 1991, juge au même Tribunal. De 1991 à 1992, elle a été juge régional au cinquième Tribunal régional et en 1992, elle est devenue vice-présidente de ce Tribunal.

Elle a travaillé comme juge au Tribunal municipal de Sofia de 1993 à 1998 et, de 1998 à 1999, elle a été vice-présidente du Tribunal. Elle a été juge à la Cour d'appel de Sofia de 1999 à 2004. De 2004 à 2007, elle a été la vice-présidente de la Cour d'appel de Sofia.

De 2007 à 2011, elle a été membre du Conseil Supérieur de la Magistrature. Après cela, elle a continué à travailler comme juge à la Cour d'appel de Sofia jusqu'en 2013.

À la Cour Suprême de Cassation, la juge Galina Zaharova travaille depuis 2013. Depuis 2017, elle est présidente de la deuxième chambre criminelle. Le 13 novembre 2018, elle a été nommée par le Conseil judiciaire du Conseil Supérieur de la Magistrature vice-présidente de la Cour Suprême de Cassation.

Elle est diplômée en Droit de l'UE du Centre européen de la magistrature et des professions juridiques à Luxembourg.

Elle est membre du Conseil de l'Institut national de la justice, a été conférencière dans un certain nombre de formations organisées par l'Institut.

La juge Galina Zaharova est représentante de la Cour Suprême de Cassation à la Commission nationale de lutte contre la traite des êtres humains au Conseil des Ministres, à la Commission centrale de lutte contre les comportements antisociaux des mineurs au Conseil des Ministres, au Conseil de mise en œuvre de la Stratégie mise à jour pour la réforme judiciaire et au sein du Conseil national pour les politiques de lutte contre la corruption au sein du Conseil des Ministres.

Elle a siégé au Comité d'experts du Conseil de l'Europe sur la prévention précoce de la délinquance juvénile à Strasbourg. Elle a été experte dans un projet régional pour l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro, ainsi qu'experte pour la Bulgarie dans des études de la Commission européenne sur le cadre institutionnel et juridique de la coopération judiciaire en matière pénale dans l'Union européenne, sur les minimum sanctions applicables dans les États membres et sur les sanctions applicables à la privation de droits dans les États membres.